

# DEMANDE DE CREATION D'UNE ENTENTE EN COMPETITION DEPARTEMENTALE

**L'entente a une durée d'une saison.**

Toutes les formalités administratives sont à renouveler au début de chaque saison.

Vous devez faire parvenir au Secrétaire Général : [secretaire-general@footpyr64.fff.fr](mailto:secretaire-general@footpyr64.fff.fr) avec copie à :

- [adultes-competitions64@footpyr64.fff.fr](mailto:adultes-competitions64@footpyr64.fff.fr) (Adultes masculins)
- [feminines-competitions64@footpyr64.fff.fr](mailto:feminines-competitions64@footpyr64.fff.fr) (U11F à Adultes féminines)
- [jeunes-competitions64@footpyr64.fff.fr](mailto:jeunes-competitions64@footpyr64.fff.fr) (U12 à U19)
- [foot-animation64@footpyr64.fff.fr](mailto:foot-animation64@footpyr64.fff.fr) (U6 à U11 et U6F à U10F)
- 

vous demande d'entente dûment complétée et signée, **dans le même délai que votre engagement sur Footclubs.**

**Les critères de constitution d'une entente sont consultables dans les Règlements Généraux du District des Pyrénées Atlantiques.**

Nous soussignés, Président (es) des clubs mentionnés ci-dessous, demandons l'autorisation de réaliser pour la saison 20 /20 :

1 équipe en ENTENTE, dans la catégorie : .....

Toutes les équipes en ENTENTE, dans la catégorie : .....

Une fiche par compétition si entente souhaitée dans plusieurs catégories.

*\*Cocher la case souhaitée*



